



Proposition de rectification

Par **christ25burs**, le **02/03/2011** à **13:51**

Bonjour, j'ai reçu une réponse aux observations du contribuable suite à une proposition de rectification d'impôt sur le revenu par lettre recommandée avec AR en date du 22 février 2011. Toutefois, le courrier figurant à l'intérieur de cette enveloppe est daté du 1er mars 2011 donc postérieur à la date d'envoi. Y a-t-il erreur de procédure car la date d'envoi est antérieure à la date du courrier ? Comment puis-je procéder pour annuler cette procédure ? merci pour votre réponse.

Par **francis050350**, le **16/03/2011** à **17:17**

Bonjour, Non il n'y a pas erreur de procédure. C'est la date de réception qui fait foi. Par contre vérifiez bien le fondement de la lettre 2120 (ou 3924 ? vérification de comptabilité). S'agissant de la lettre 3926 il y aurait vice de la procédure de RECOUVREMENT si elle manquait de motivation c.à.d si le fisc n'a pas répondu très précisément et explicitement à votre réponse. Attention cela arrive souvent que le fisc se borne à rejeter les observations de façon abrupte et légère. En résumé vérifiez la proposition de rectification (mention précise de la procédure employée, motivation précise, délais supplémentaire de 30 jours pour répondre mentionné, nom du supérieur et surtout la motivation très détaillée des chefs de rectification). Je suis un ancien inspecteur des impôts "reconverti".